

Résumé d'évaluation

Titre, auteur et date du rapport d'évaluation :

Programme de conservation et de développement de la zone côtière de Tanga, évaluation en fin de phase III, EARO/75969/801. Auteurs : Alec Dawson Shepherd, Eamonn Brehony, Harold Mongi et Veronica Muthui, septembre 2003.

Nom du projet, du programme ou de l'unité organisationnelle :

Programme de conservation et de développement de la zone côtière de Tanga (TCZCDP), Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Est (EARO).

Objectifs du projet, du programme ou mandat de l'unité organisationnelle :

Objectif général de la phase III: « Amélioration de l'intégrité de l'écosystème côtier de Tanga et utilisation de ses ressources en vue du développement durable ».

But: « Améliorer la gestion des ressources de la zone côtière par l'administration locale, les utilisateurs et d'autres acteurs intéressés ».

Résultats: 1) Amélioration des capacités des principaux acteurs et des institutions locales en matière de gestion, de conservation et de surveillance continue des ressources côtières ; 2) élaboration, mise en œuvre et suivi de plans de gestion des ressources côtières et marines ; 3) sensibilisation des principaux acteurs à la valeur des ressources et aux enjeux de la gestion de la zone côtière et utilisation des informations en vue de l'amélioration de la gestion ; 4) gestion, suivi et évaluation efficaces du programme.

Domaine de spécialisation de l'UICN : Programme côtier et marin

Territoire géographique: Tanzanie

Durée du projet ou du programme :

Phase I (1994-1997); phase II (1997-2000); phase III (objet de l'évaluation): (2001-2003)

Budget total du projet, du programme ou de l'unité organisationnelle :

USD 2 117 900 (phase III)

Donateur(s): Ireland Aid (Irlande)

Objectifs de l'évaluation:

1. Evaluation de l'efficacité de la mise en oeuvre du programme.
2. Evaluation de l'adaptation du programme aux besoins actuels des acteurs et de l'environnement.
3. Evaluation des effets du programme et de la contribution de ses produits à l'objectif général du programme.
4. Evaluation de la durabilité à long terme des interventions du programme.
5. Enseignements tirés de l'orientation stratégique du programme (procédures et mécanismes retenus afin d'atteindre les résultats attendus).

Type d'évaluation : évaluation de projet au terme d'une phase.

Période couverte par l'évaluation : 2001-2003

Commanditée par: Ireland Aid

Destiné à: Ireland Aid, UICN/EARO, équipe de projet

Equipe d'évaluation : mixte, interne et externe.

Méthodologie:

L'évaluation a été réalisée par une équipe de 4 personnes, pendant une dizaine de jours, en juin 2003.

La méthodologie utilisée comportait :

1. l'examen de l'ensemble de la documentation pertinente ;
2. la définition des questions principales permettant de déterminer l'effectivité, l'efficacité, les effets, la pertinence et la durabilité du projet de Tanga ;
3. des entretiens et des échanges avec l'ensemble des principaux acteurs impliqués dans le projet;
4. des visites de terrain à des sites du projet.

Questions de l'évaluation :

L'évaluation a cherché à déterminer si le projet avait:

1. sensibilisé les acteurs et contribué à faire évoluer les attitudes en matière de ressources naturelles et de leur gestion;
2. amélioré les pratiques de gestion;
3. mis en place d'autres moyens d'existence durables afin de réduire la pression sur les ressources marines;
4. créé un capital social, c'est-à-dire une base permettant d'assurer la durabilité.

Conclusions:

Le Projet a été jugé pertinent, effectif, efficace et ayant des effets très favorables pour les questions d'évaluation ci-dessus, notamment :

- lors de l'élaboration de programmes d'enseignement et d'autres activités de diffusion, il a été tenu compte du besoin de bien gérer les ressources naturelles;
- les acteurs estiment que, moyennant une aide dans des domaines techniques spécifiques, ils ont les capacités de gestion permettant de pérenniser les résultats du programme ;
- la création de revenus et de moyens d'existence alternatifs est très adaptée aux besoins des intéressés ;
- la démarche très participative adoptée par le programme a réussi à créer de bonnes dispositions et une bonne compréhension de la part de la population.

D'après l'évaluation, le principal point fort du Programme est un fort capital social, qui se traduit par le comportement des acteurs sociaux, sensibilisés à l'importance de la gestion des ressources naturelles et engagés en faveur de cette gestion. Le point faible est le rythme des évolutions sociales nécessaires afin d'assurer le partage de ces ressources et l'affectation des responsabilités et des obligations redditionnelles de gestion. Le risque, outre les incertitudes du monde, concerne le fait de savoir si les évolutions sociales et l'affectation des ressources à une gestion participative seront suffisamment renforcées dans les délais disponibles afin d'assurer une certaine durabilité.

Recommandations:

- poursuivre la mise en œuvre du programme lors d'une quatrième phase triennale;
- améliorer les services de l'Etat aux collectivités impliquées dans la zone de gestion (éducation relative aux droits civils, plaidoirie, services juridiques, indemnités légales) ;
- mieux sensibiliser à la nature participative des zones de gestion ;
- simplifier le cadre et les mécanismes de suivi et d'évaluation ;
- envisager d'aligner les limites des zones de gestion avec les limites administratives de district, à condition que ces mesures soient efficaces du point de vue administratif et qu'elles ne nuisent pas à l'intégrité écologique ;

- assurer un financement durable afin de poursuivre les activités principales ;
- encourager la mise en place de moyens d'existence durables dans le cadre du programme ;
- définir les risques découlant de la progression démographique et du changement climatique, et élaborer des recommandations.

Enseignements :

- L'approche « village pilote » peut s'avérer moins adaptée à des régions où un grand nombre de villages exploitent la même ressource.
- L'implication des femmes est cruciale et augmente les chances de succès.
- La création de capacités après la décentralisation a pris plus de temps que prévu. La formation doit être conçue en tenant compte des besoins de l'ensemble des acteurs, pas uniquement du personnel directement impliqué dans la mise en œuvre du programme.
- En réduisant les coûts de surveillance continue, le suivi participatif représente un outil précieux afin d'assurer la durabilité financière. Il permet aussi de sensibiliser les utilisateurs des ressources aux effets des interventions de gestion.
- La gestion communautaire participative réduit les pratiques destructrices dues à la pression des pairs. Cependant, le « bâton » reste nécessaire dans des opérations également participatives destinées à assurer le respect de la loi.

Le rapport met également en lumière des enseignements tirés du *processus d'évaluation*, notamment :

- L'analyse de chacun des indicateurs (plus de 240) du Plan de suivi et d'évaluation par rapport aux cinq critères d'évaluation et aux quatre questions principales a représenté une tâche gigantesque, créant un risque de prendre l'arbre pour la forêt. Il faudrait se poser la question de savoir si tous les critères d'évaluation doivent avoir le même poids pour des projets complexes. Il est également suggéré de donner la priorité à l'évaluation de l'impact des projets.
- Si les réunions ont été très utiles, leur nombre conséquent a réduit le temps disponible pour une vérification objective sur la base de visites de terrain et de la lecture de documents.
- La mission a comporté plus de réunions que de visites de terrain, ce qui traduit sans doute le caractère fortement « participatif » du programme. Cependant, si les réunions et l'examen de documents sont des outils probablement mieux adaptés à l'évaluation des mécanismes, les visites de terrain facilitent souvent l'évaluation des résultats.

Langue du rapport original: anglais

Disponible chez: Initiative mondiale de suivi et d'évaluation, UICN, Gland, Suisse; UICN/EARO